

GARANTIE THERMOS

Nos unités scellées sont garanties pour une période maximale de 10 ans à partir de la date de fabrication initiale. Notre garantie prévoit le remplacement des thermos seulement. La défektivité doit être localisée à l'intérieur des verres et être causée par le manque d'étanchéité.

Cette garantie s'applique seulement sur l'unité scellée vendu par Industries Vanier et en aucun cas les coûts qui pourraient ou qui seraient reliés directement ou indirectement au remplacement (ex. Installation) de ces thermos ne pourront être exigés.

Industries Vanier ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour des dommages ou défektivités dus à un entretien inapproprié, d'un dommage causé par la nature ou encore toute raison hors de contrôle.

Les thermos avec un verre broché sont garantis uniquement pour une saleté se localisant à l'intérieur des verres. Aucune garantie applicable si causée par le manque d'étanchéité.

Aucun bris thermique n'est garanti sur les thermos fabriqués par Industries Vanier incluant les thermos avec verre broché, ceux avec l'application d'une pellicule ou autre.

La garantie sera effective seulement pour l'entreprise dont le nom apparaît sur la facture.